

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le lundi, 7 avril 2025 à 20 h, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :

Jean Sioui,	Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet,	Conseiller poste #2
Patrice Forcier,	Conseiller poste #3
Robert Charron,	Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin,	Conseiller poste #5
Jacques Mathieu,	Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

**1 Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-41**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Ouverture de la séance**

1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

**2.0 Administration générale**

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 3 mars 2025;

2.3 Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;

- 2.4 Réseau de fibre optique – Avis de dénonciation des ententes en vigueur;
- 2.5 Club cycliste Dynamiks Les Boucles de la Yamaska, autorisation de passage;
- 2.6 Pour dépôt : Liste des Factures de plus de 2 000\$ avec total de plus de 25 000\$ par fournisseur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;
- 2.7 Projet Garage sous les arbres : Programme d'aide financière en environnement (PAFE) autorisation de paiement : Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;
- 2.8 Remerciements à la MRC des Maskoutains : 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité;
- 2.9 Résolution d'appui : Municipalité de Saint-Barnabé-Sud : demande d'intervention;
- 2.10 Installation d'une fenêtre à battants – Édifice municipal;
  
- 3.0 Sécurité publique**
- 3.1 Participation à l'étude à la phase 2 du regroupement des Services de sécurité de la MRC des Maskoutains – Intention;
  
- 4.0 Transport**
- 4.1 Adjudication de contrat : pavage par rapiéçage à Groupe 132 Inc.;
- 4.2 Achat de peinture jaune pour lignage de rues;
- 4.3 À entériner : Installation d'une caméra sur Édifice municipal côté parc : direction bloc sanitaire et balançoire;
- 4.4 Autorisation – Appel d'offres public sur SEAO – pour la réfection du chemin de l'Érablière;
- 4.5 Réparation du tracteur Puma;
  
- 5.0 Hygiène du milieu**  
Aucun point
  
- 6.0 Santé et bien-être**  
Aucun point
  
- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement**
- 7.1 Dépôt de la liste des permis émis – mars 2025 ;
  
- 8.0 Loisirs et Culture**
- 8.1 Camp de jour 2025;
- 8.2 Commission des Loisirs St-Louis : versement d'une subvention pour les activités à venir;
- 8.3 Autorisation de dépenses Chasse aux cocos : achat de chocolat et Kiro le Clown;
  
- 9.0 Correspondances**
  
- 10.0 Affaires diverses**
  
- 11.0 Période de questions** (Orales et écrites des citoyens)
  
- 12.0 Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-42**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-43**

La directrice générale et greffière-trésorière madame Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mars 2025.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires ainsi que le paiement des fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Jean-Pierre Arpin  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

D'accepter les dépenses de salaires ci-dessous indiqués et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les fournisseurs ci-dessous mentionnés :

Fournisseurs:	83 778,26 \$
Salaires:	32 567,73 \$
<b>Total:</b>	<b>116 345,99 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-44**

Considérant le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, en vertu d'une entente conclue le 26 octobre 2001 avec Cooptel;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains et toutes ses municipalités membres ont reconnu l'importance d'être partie au projet « Villages branchés du Québec » pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC

visant à desservir les bâtiments municipaux ainsi que le siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT que, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 mai 2004, toutes les municipalités locales ont délégué à la MRC des Maskoutains les pouvoirs requis pour conclure en leur nom une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, entente qui a effectivement été signée par la suite le 15 juin 2004, de sorte que la MRC et toutes les municipalités locales ont pu, depuis ce temps, être desservies par le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que, suite à l'entrée en vigueur du « Programme Communautés rurales branchées » en date du 1er avril 2009, la MRC et ses municipalités ont souhaité profiter de ce programme pour permettre aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente intermunicipale est intervenue en mai 2010 visant à modifier l'entente du 17 mai 2004, de manière à permettre à la MRC de signer les ententes appropriées pour profiter du Programme Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT que, en conséquence, une entente tripartite a été signée le 21 juin 2010 entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et Réseau Internet Maskoutain (RIM);

CONSIDÉRANT que, en vertu de cette entente, RIM s'est vu céder tous les droits appropriés en matière d'utilisation d'une partie des fibres optiques du réseau de Cooptel afin d'offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises du territoire de la MRC, l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité;

CONSIDÉRANT que les nombreuses ententes en vigueur viennent à échéance le 26 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains et chacune de ses municipalités doivent déterminer comment elles entendent être desservies dans le futur en matière de services internet et de téléphonie;

CONSIDÉRANT que, pour sa part, Réseau Internet Maskoutain a globalement rempli la mission pour laquelle cet OBNL a été constitué à l'époque, sur l'initiative de la MRC, de sorte que RIM a déjà mis fin aux services offerts en matière d'Internet haute vitesse et a aussi entrepris la liquidation de ses équipements et infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

de dénoncer toutes les ententes auxquelles « **la Municipalité de Saint-Louis** » est partie, particulièrement les ententes intermunicipales dont il est question dans le préambule qui précède et de donner avis de cette dénonciation au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à Cooptel, à la MRC des Maskoutains, aux autres municipalités membres de la MRC et à Réseau internet Maskoutain (RIM).

**Adoptée à l'unanimité**

**2.5 CLUB CYCLISTE DYNAMIKS LES BOUCLES DE LA YAMASKA,  
AUTORISATION DE PASSAGE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-45**

Considérant la demande d'autorisation pour le passage du club cycliste Dynamiks de Contrecoeur sur le territoire de la Municipalité, le dimanche 11 mai prochain;

Considérant que l'événement se déroulera pendant la période des semences, laquelle coïncide avec une circulation importante de machinerie agricole sur les routes de la Municipalité;

Considérant que le passage des machineries agricoles laisse parfois des débris sur la chaussée, ce qui pourrait compromettre la sécurité des cyclistes;

Considérant que la sécurité des participants pourrait être affectée par la présence de ces débris, et en raison de ces risques, il est recommandé d'augmenter les mesures de sécurité lors de l'événement;

Considérant que, malgré les mesures de sécurité prises, la Municipalité ne pourra être tenue responsable en cas d'accident;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que ce Conseil autorise le club cycliste Dynamiks de Contrecoeur à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis, le dimanche 11 mai prochain, selon le parcours soumis par l'organisation.

Que le Conseil municipal demande aux organisateurs de l'évènement le club cycliste Dynamiks de Contrecoeur d'aviser toutes les autorités compétentes afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route;

**Adoptée à l'unanimité**

**2.6 POUR DÉPÔT : LISTE DES FACTURES DE PLUS DE 2 000\$ AVEC  
TOTAL DE PLUS DE 25 000\$ PAR FOURNISSEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU  
31 DÉCEMBRE 2024;**

La directrice générale, Mme Joscelyne Charbonneau dépose la liste des factures du 1er janvier au 31 décembre 2024 comportant tous les contrats de plus de 2 000\$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

**2.7 PROJET GARAGE SOUS LES ARBRES : PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT (PAFE) AUTORISATION DE PAIEMENT :  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-46**

Considérant le projet : Garage sous les arbres;

Considérant que ce projet s'est fait sous la supervision de la MRC des Maskoutains et avec la collaboration du programme PAGE/Volet environnement, des étudiants de la polyvalente Hyacinthe-Delorme;

Considérant 1<sup>ère</sup> tranche de la subvention reçue du Programme d'aide financière en environnement (PAFE) au montant de 8 701,33\$;

Considérant le 2<sup>ème</sup> tranche de la subvention à recevoir au montant de 2 175,33 \$ suite à la reddition de compte;

Considérant la facture du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour les travaux de plantation au projet le Garage sous les arbres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro C4-000186 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe au montant de 5 697 \$ taxes non applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.8 REMERCIEMENTS À LA MRC DES MASKOUTAINS : COMMANDITE DANS LE CADRE DU 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-47**

Considérant la résolution numéro 2025-01-07 du Conseil municipal de Saint-Louis relative à une demande de commandite à la MRC des Maskoutains dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-Louis;

Considérant la réception d'un chèque au montant de 5 000 \$ en réponse à la demande de commandite du Conseil municipal de Saint-Louis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal de Saint-Louis remercie les membres du Conseil de la MRC des Maskoutains pour le soutien financier qui aidera grandement à offrir à ses citoyens, citoyennes, des activités et festivités dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité qui se tient en 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.9 RÉSOLUTION D'APPUI : MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD : DEMANDE D'INTERVENTION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-48**

Considérant la résolution numéro 021-02-2025 de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ayant pour titre « Sécurité publique – demande d'intervention de la part du ministre Bonnardel »;

Considérant que la situation vécue dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud affecte de manière significative les fonctionnaires, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité;

Considérant que, malgré tous les efforts soutenus et conjugués par les divers intervenants de la Sûreté du Québec, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne peut assurer la sécurité du public dans la situation actuelle;

Considérant que la situation concerne un résidant issu de l'immigration dont le statu actuel ne semble pas être régularisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

De demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des employés municipaux et de tous les résidents de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en trouvant et en appliquant une solution permanente à la situation actuelle;

De demander au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, de s'assurer que son ministère réalise pleinement sa mission dans la situation actuelle;

De demande au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, l'honorable M. Marc Miller, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable M. David J. McGuinty, de prendre acte de la situation et de poser les actions appropriées en vertu du statut du résidant concerné dans la situation actuelle;

De transmettre la présente résolution à Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et première vice-présidente de l'Assemblée nationale, et à M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.10 INSTALLATION D'UNE FENÊTRE À BATTANTS – ÉDIFICE MUNICIPAL – BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-49**

Considérant que le bureau de la directrice générale n'est pas muni de fenêtres avec des ouvertures;

Considérant que tous les autres bureaux sont munis de fenêtres à battants;

Considérant la demande de la directrice générale au Conseil municipal;

Considérant les soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil autorise l'installation d'une fenêtre à battant dans le bureau de la directrice générale à l'édifice municipal chez Portes et fenêtres Boulet selon la soumission reçue au montant de 1 500 \$ taxes applicables en sus, installation incluse.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Sécurité publique**

#### **3.1 PARTICIPATION À L'ÉTUDE DE LA PHASE 2 DU REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS – INTENTION**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-50**

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité pour l'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains en cours;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations reçues de la part de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis fait partie de la Régie intermunicipale de Protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations reçues relatives à des études de d'autres municipalités du territoire relatives à un possible intérêt de regroupement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal abroge la résolution numéro 2025-01-10 par la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Louis exprime sa volonté et son intention à participer à l'étude de la phase 2 du regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Transport**

#### **4.1 ADJUDICATION DE CONTRAT : PAVAGE PAR RAPIÉÇAGE À GROUPE 132 INC.;**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-51**

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumissionner pour des travaux de pavage par rapiéçage sur divers chemins à l'intérieur des limites de la municipalité pour une quantité d'environ 220 tonnes (posées) – prix à la tonne ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues le 19, 25 et 26 mars 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Robert Charron  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal octroi le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Groupe 132 Inc. pour les travaux de pavage par rapiéçage sur le territoire de Saint-Louis pour la saison 2025 selon la soumission de Groupe 132 Inc. reçue au montant de 162,89 \$ la tonne taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2 ACHAT DE PEINTURE JAUNE POUR LIGNAGE DE RUES**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-52**

Considérant que les travaux de lignage de rues pour 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Arpin  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal autorise l'achat de 20 x 20 Litres de peinture latex chez lignes Maska au montant de 2 632 \$ taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.3 À ENTÉRINER : INSTALLATION D'UNE CAMÉRA SUR ÉDIFICE MUNICIPAL CÔTÉ PARC : DIRECTION BLOC SANITAIRE ET BALANÇOIRE;**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-53**

Considérant les soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal entérine l'installation d'une caméra sur l'Édifice municipal, côté parc en direction du bloc sanitaire et de la balançoire chez Alarme Lussier au montant de 520 \$ taxes applicables en sus.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.4 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO – POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE L'ÉRABLIÈRE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-54**

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil municipal de déposer une demande de subvention à la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, il est prévu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin  
**ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection du Chemin de l'Érablière sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO) selon l'option 1 relatif au Chemin de l'Érablière – réfection de la fondation , pavage et drainage – Estimation des coûts présenté par LB Infra Conseils;

QUE le conseil municipal nomme Mme Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière représentante désignée dans le cadre du présent appel d'offres pour assurer l'ensemble des communications avec les soumissionnaires potentiels et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.5 RÉPARATION DU TRACTEUR PUMA**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-55**

CONSIDÉRANT que des réparations importantes doivent être faites sur le tracteur Puma;

CONSIDÉRANT le diagnostic et évaluation des coûts pour les réparations;

CONSIDÉRANT les différentes options étudiées par le Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal autorise les réparations sur le tracteur Puma chez Phaneuf Équipements agricoles;

Que les coûts approximatifs des réparations sont évalués à un montant de 25 600 \$ taxes applicables en sus, frais de transport en sus;

Que le paiement se fasse à même le surplus accumulé non affecté au poste budgétaire 59-11010-000.

**Adoptée à l'unanimité**

**5 HYGIÈNE DU MILIEU**  
Aucun point

**6 SANTÉ BIEN-ÊTRE**  
Aucun point

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS – MARS 2025**

## **8 Loisirs et Culture**

### **8.1 CAMP DE JOUR 2025**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-56**

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis est frappée par le manque d'inscription d'enfants au camp de jour 2025;

Considérant que seulement 6 jeunes âgés entre 5 à 12 ans sont inscrits au camp de jour 2025;

Considérant qu'un camp de jour est un lieu d'épanouissement et de joie pour les enfants, particulièrement lorsqu'ils s'amuse en groupe.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Charron

Appuyé par Jean Sioui

**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal annule avec regret la tenue du camp de jour sur son territoire pour la saison estivale 2025;

Que les parents des jeunes déjà inscrits seront contactés et recevront un remboursement intégral, d'ici les prochains jours.

Qu'exceptionnellement une compensation au montant de 300 \$ par enfant sera offerte par la Municipalité aux familles dont les enfants sont inscrits sur la liste d'inscription du camp de jour de la Municipalité de Saint-Louis en date du 7 avril 2025;

Que cette compensation sera octroyée sur preuve de paiement pour une nouvelle inscription dans un camp de jour d'une municipalité avoisinante au choix des parents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.2 COMMISSION DES LOISIRS ST-LOUIS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS À VENIR**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-57**

Considérant la mission commune de la Municipalité et de la Commission des Loisirs de Saint-Louis de développer un service de loisirs de qualité et une programmation variée pour l'ensemble de la population;

Considérant que la Municipalité travaille en collaboration et en soutien avec la Commission des Loisirs de Saint-Louis pour organiser diverses activités et événements : Soutiens monétaire – soutien administratif (ressource en Loisirs) – soutien prêts et entretien des bâtiments, publicité, promotion, etc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Robert Charron

**ET RÉSOLU**

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention au montant de 2 000 \$ à la Commission des Loisirs tel que prévu au budget 2025 de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.3 AUTORISATION DE DÉPENSES CHASSE AUX COCOS : ACHAT DE CHOCOLAT ET KIRO LE CLOWN**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-58**

Considérant la fête de Pâques qui sera organisé par la Municipalité et la Commission des Loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Mathieu  
Appuyé par Patrice Forcier  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil autorise une dépense au montant de 1 150 \$ taxes applicables en sus pour la Chasse aux cocos de Pâques qui se tiendra au Centre récréatif le dimanche 20 avril 2025 de 9 h à 11 h sera suivi d'un spectacle avec Kiro le clown pour les enfants. Tirages et surprises.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **9.0 Correspondances**

- 9.1** Par courriel, le 1<sup>er</sup> mars 2025 – Maison des Jeunes Quatre-Vents : Lettre de demande de commandites
- 9.2** Par courriel, le 3 mars 2025 – Finances Québec-Ministère de la Santé et des Services sociaux : Avis de dépôt au montant de 7 875 \$ - subvention MADA
- 9.3** Par courriel, le 4 mars 2025 – ministère des Affaires municipales : Lettre sur la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions*
- 9.4** Par courriel, le 10 mars 2025 – TRA Montérégie : Proposition de services de thérapie et de soutien en relation d'aide
- 9.5** Par courriel, le 13 mars 2025 – MRC des Maskoutains : Optimisation des ressources entre Services de sécurité incendie – Phase 2 du projet d'étude
- 9.6** Par courriel, le 17 mars 2025 – Contact Richelieu-Yamaska : Centre de crise et de prévention suicide
- 9.7** Par courriel, le 31 mars 2025 – Saint-Hyacinthe technopole : Assemblée générale annuelle et bilan économique

#### **10.0 Affaires diverses**

#### **11.0 Période de questions**

##### **NOTE AU LECTEUR**

M. le Maire prend la parole pour annoncer le décès de M. Fernand Forcier, doyen de la Municipalité, le 2 avril 2025 à l'hôpital de Saint-Hyacinthe, à l'âge de 95 ans et 11 mois, père de M. Patrice Forcier, conseiller.

M. le Maire et les membres du Conseil transmettent leurs plus sincères condoléances à M. Patrice Forcier, à toute la famille et amis de M. Fernand Forcier.

#### **12.0 Clôture de la séance**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-59**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrice Forcier  
Appuyé par Jean Sioui  
**ET RÉSOLU**

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 31.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Yvon Daigle  
Maire

---

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Daigle, Maire